

La retraite du fonctionnaire hospitalier

Réf. PRH-AGH00-F035

PRÉSENTIEL

3 jours - 21h

LIEU

Amiens, Toulouse

PUBLIC

Directeur des Ressources Humaines
Adjoint des cadres
Attaché d'Administration
Tout personnel du service des Ressources Humaines

NIVEAU

Fondamental

PRÉREQUIS RECOMMANDÉS

Les bénéficiaires devront se munir d'une calculatrice

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux et les conséquences des 3 réformes de retraite en maîtrisant le nouveau cadre juridique des régimes de retraite dans la fonction publique hospitalière.
- Traiter les dossiers de retraite et calculer les droits à pension des agents.



PROGRAMME

La réforme des retraites et ses conséquences dans la fonction publique hospitalière

Les différents régimes et la préparation des dossiers

- La future réforme de retraites
- La CNRACL
- L'immatriculation
- L'affiliation
- Le taux de cotisation
- La validation des services
- Le rachat d'études supérieures
- La sur cotisation

Droit à pension

- Constitution et liquidation(bonifications)
- Eléments de règles de calcul
- Durée d'assurance
- Minoration et majoration, Règles de calcul avec minoration et majoration
- Minimum garanti
- Majoration pour enfants
- Supplément de pension lié à la perception de la NBI
- Recul des limites d'âge, la limite d'âge des carrières mixtes
- La prolongation d'activité et le maintien en fonction
- La pension d'invalidité de l'agent titulaire et de l'agent stagiaire
- La pension de réversion et le capital décès

Droit à pension (suite)

- Le départ anticipé 'carrière longue'
- La retraite anticipée du 'Fonctionnaire Handicapé'
- Le supplément de pension lié à la perception de l'indemnité de sujétion (aide-soignant)
- Le régime additionnel de la fonction publique
- Les règles de cumul
- Le droit à l'information
- Le SAS d'échanges
- La qualification des comptes individuels retraite (QCIR)
- La liquidation dématérialisée et automatique
- Le service de demande de retraite en ligne
- Les kits de communication
- Le formulaire de liaison N11112 - Régime Général/Régime Spécial

MOYENS PÉDAGOGIQUES

A la charge du MiPih

- Support pédagogique

INTERVENANTS

Responsable du département cessation d'activité à la DRH du CHU de Toulouse
Chargé de mission pour la CNR des Agents des Collectivités Locales
Membre du carré employeurs/CDC
Intervenant auprès du CNEH
Formateur sur la thématique des retraites depuis 1992



EVALUATION DES ACQUIS

Le formateur observe la participation du bénéficiaire et évalue les acquis par un tour de table.

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation - Action basée sur une pédagogie de mise en situation avec étude de cas (calcul de pension), exercices d'application sur différentes thématiques

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formalités sont consultables sur notre site internet
<https://www.mipih.fr/formations>

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toutes personnes en situation de handicap, contactez le service Formation Client, au **05 34 61 50 00**, pour étudier la solution adaptée à votre besoin